



BULLETIN N° 2002-17

Date : September 23, 2002

Date : le 23 septembre 2002

To : Fire Chiefs

Destinataires : Chefs des services d'incendie

From : Ken Harris

Expéditeur : Ken Harris

Re : Automatic Sprinkler Systems in Special Care Homes

Objet : Réseaux d'extincteurs automatiques dans les foyers de soins spéciaux

All new special care homes with four or more residents are required to be protected with a 13R automatic sprinkler system.

Tous les nouveaux foyers de soins spéciaux comptant quatre résidents ou plus doivent être munis d'un réseau d'extincteurs automatiques 13R.

This requirement is not retroactive for existing homes except if any of the following are done :

Cette exigence ne s'applique pas aux foyers actuels, sauf :

- number of residents increased
- addition to the building or major renovations are done

- si le nombre de résidents augmente
- si le bâtiment subit d'importantes rénovations ou est agrandi.

If a special care home is sold and there are no renovations done, additions constructed or the occupant load increased, the requirement for the installation of an automatic sprinkler system would not apply.

L'exigence d'installer un réseau d'extincteurs automatiques ne s'applique pas si un foyer de soins est vendu et qu'il n'est pas agrandi ou rénové, ou que le nombre de personnes n'est pas accru.

If you have any questions please contact our office or your local Assistant Fire Marshal.

Pour toute question, communiquez avec notre bureau ou avec l'assistant local du prévôt des incendies.